

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1
COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

OBJET
PARTICIPATION
TRANSPORT SCOLAIRE

48/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 décembre à 17 heures 30,
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2025

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT,
David LE GUEN, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE,
Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER.

Absent : David AMIEUX, Sylvain PROTIERE, Valérie BUCH.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur Le Maire propose, de participer, comme l'an passé, à
l'achat des cartes de transport des enfants jusqu'à 18 ans inclus,
résidents sur la commune de Villar d'Arène, pour l'achat d'un titre de
transport lié à la formation professionnelle, scolaire ou universitaire.
Sur justificatif et plafond de dépenses de 90 € par an.

La participation sera établie en fonction de la grille tarifaire définie
par le prestataire Altigo de la communauté de communes du
Briançonnais qui en a la compétence au lieu et place de la région.
Il est donc proposé le remboursement en fonction du tableau ci-
dessous :

Tarif	remboursement	transport	scolaire	
	TARIFS ALTIGO	PART COMMUNAL	RESTE A CHARGE	DEPLACEMENT PRIVE TRANSPORT SCOLAIRE SUR JUSTIFICATIF ET A PARTIR DE 90€
Moins de 6 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1er enfant QF >780	60,00 €	20,00 €	40,00 €	20,00 €
De 6 ans à moins de 11 ans	A partir du 2ème enfant QF >780	30,00 €	0,00 €	30,00 €
	QF <380	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	QF de 380 à 580	15,00 €	0,00 €	15,00 €
	QF de 580 à 780	45,00 €	25,00 €	20,00 €
				25,00 €
De 11 ans à 18 ans	1er enfant QF >780	120,00 €	50,00 €	70,00 €
	A partir du 2ème enfant QF >780	60,00 €	25,00 €	35,00 €
	QF <380	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	QF de 380 à 580	33,00 €	13,00 €	20,00 €
	De 11 ans à 18 ans QF de 580 à 780	86,00 €	66,00 €	20,00 €
				1er enfant 60€ A partir du 2ème enfant 50€
				1er enfant 70€ A partir du 2ème enfant 50€
				1er enfant 60€ A partir du 2ème enfant 40€

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 005-210501813-20251216-D482025-DE

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour que l'aide octroyée aux familles soit basée sur le quotient familial tel que proposé par Monsieur le Maire ;
- Dit que pour bénéficier de l'aide les parents doivent fournir en mairie le montant du quotient familial, la preuve du titre de transport et le montant payé.
- Dit que le calcul du remboursement sera calculé en fonction du tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 005-210501813-20251216-D482025-DE

48/2025